

SEANCE du 5 JANVIER 2017
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de conseillers en exercice :
49

L'an deux mille dix sept et le cinq du mois de janvier le conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' s'est réunie à la salle de conférence de la MIFE à Louhans

Présents à la séance :
46
+ 3 pouvoirs

Date de la convocation
27 décembre 2016

Etaient présents : M. Anthony VADOT, Mme Liliane GAUDILLERE, M. François GUILLEMAUT, Mme Patricia TERRIER, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Daniel BERTIN, Mme Marie-Noëlle GAUTHIER, M. Christian LEROY, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Christine BOURGEOIS, Mme Maryvonne BERTHAUD, M. Stéphane BALTES, M. Michel THIVET, Mme Francine MARTIN, Mme Michelle LIEVAUX suppléante, M. Jean-Paul RAVASSARD, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BUATOIS, M. Jacques MOUGENOT, Mme Paulette MATHY, M. Olivier MARTIN, Mme Stéphanie LEHEIS, Mme Véronique REYMONDON, M. Gérard ROY, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER, M. Jacky RODOT, M. Denis PARISOT, Mme Françoise MAITRE, M. Daniel ROLLIN, M. Xavier BARDET, M. Eric BERNARD, M. Michel BUGUET, M. Didier LAURENCY, M. Cédric MASSON, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Evelyne THIBERT, M. Christian CLERC, Mme Anne-Marie CŒUR, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Chantal PETIOT, M. Gérard JOUVENCEAU.

Etaient représentés : Mme Caroline LAURENT pouvoir donné à M. Olivier MARTIN, M. Damien CHARTON pouvoir donné à Mme Christine BUATOIS, Mme Monique BONIN pouvoir donné à M. Jacky BONIN.

Secrétaire de Séance : M. Cédric MASSON

2017 - 005 - Objet : Fixation du nombre des autres membres du bureau et élection des autres membres du bureau.

Le Président rappelle ce qui suit :

Le bureau de l'EPCI est composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres (L. 5211-10 du CGCT).

Les membres du bureau sont élus au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

Si l'article L. 5211-2 du CGCT renvoie aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, aucune disposition ne précise s'il y a lieu d'appliquer aux membres du bureau les règles de l'article L.2122-7-1 du CGCT, qui prévoit un scrutin uninominal à trois tours pour l'élection des adjoints au maire dans les communes de moins de 1000 habitants, ou les règles de l'article L. 2122-7-2 de CGCT, qui prévoit un scrutin de liste dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Le juge administratif a en l'occurrence considéré que le mode de scrutin prévu à l'article L. 2122-7-2 précité n'était pas applicable à l'élection des membres du bureau de l'organe délibérant d'un EPCI (CE 23 avril 2009, *Syndicat départemental d'énergies de la Drôme* ; CE 3 juin 2009, *Communauté d'agglomération du Drouais*). Le scrutin applicable est donc un scrutin uninominal à la majorité absolue.

Il est procédé successivement à l'élection de chacun des membres du bureau au scrutin uninominal à trois tours, excluant par conséquent de pouvoir recourir au scrutin de liste.

Le Conseil Communautaire oui
L'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré

FIXE à l'unanimité à 22 le nombre des autres membres du bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'

PROCEDE à l'élection à bulletin secret des autres membres du bureau.

Monsieur le Président propose, au titre des autres membres du bureau, les candidatures de M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Daniel BERTIN, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Maryvonne BERTHAUD, M. Stéphane BALTES, M. Michel THIVET, Mme Francine MARTIN, M. Charles LAMY AU ROUSSEAU, M. Jean-Paul RAVASSARD, M. Frédéric BOUCHET, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, M. Jacky RODOT, M. Denis PARISOT, M. Daniel ROLLIN, M. Xavier BARDET, M. Michel BUGUET, M. Christian CLERC, Mme Chantal PETIOT, M. Gérard JOUVENCEAU.

M. le Président fait procéder à l'élection à bulletin secret des autres membres du bureau et au dépouillement des bulletins de vote sous le contrôle des assesseurs.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 49

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :

Nombre de bulletins blancs :

Nombre de suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25


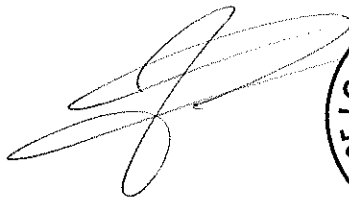
INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DES SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Jean-Paul PIRAT	49	Quarante neuf
M. Daniel PUTIN	48	Quarante huit
M. Jean-Louis DESBORDES	48	Quarante huit
M. Daniel BERTIN	48	Quarante huit
M. Jean-Luc VILLEMAIRE	49	Quarante neuf
Mme Maryvonne BERTHAUD	48	Quarante huit
M. Stéphane BALTES	48	Quarante huit
M. Michel THIVET	49	Quarante neuf
Mme Francine MARTIN	49	Quarante neuf
M. Charles LAMY AU ROUSSEAU	49	Quarante neuf
M. Jean-Paul RAVASSARD	48	Quarante huit
M. Frédéric BOUCHET	44	Quarante quatre
M. Jacky BONIN	49	Quarante neuf
M. Rémy CHATOT	49	Quarante neuf
M. Jacky RODOT	49	Quarante neuf
M. Denis PARISOT	49	Quarante neuf
M. Daniel ROLLIN	49	Quarante neuf
M. Xavier BARDET	49	Quarante neuf
M. Michel BUGUET	49	Quarante neuf
M. Christian CLERC	49	Quarante neuf
Mme Chantal PETIOT	49	Quarante neuf
M. Gérard JOUVENCEAU	49	Quarante neuf

Ont été ainsi élus et immédiatement installés :

- M. Jean-Paul PIRAT avec 49 voix
- M. Daniel PUTIN avec 48 voix
- M. Jean-Louis DESBORDES avec 48 voix
- M. Daniel BERTIN avec 48 voix
- M. Jean-Luc VILLEMAIRE avec 49 voix
- Mme Maryvonne BERTHAUD avec 48 voix
- M. Stéphane BALTES avec 48 voix
- M. Michel THIVET avec 49 voix
- Mme Francine MARTIN avec 49 voix
- M. Charles LAMY AU ROUSSEAU avec 49 voix
- M. Jean-Paul RAVASSARD avec 48 voix
- M. Frédéric BOUCHET avec 44 voix
- M. Jacky BONIN avec 49 voix
- M. Rémy CHATOT avec 49 voix
- M. Jacky RODOT avec 49 voix
- M. Denis PARISOT avec 49 voix
- M. Daniel ROLLIN avec 49 voix
- M. Xavier BARDET avec 49 voix
- M. Michel BUGUET avec 49 voix
- M. Christian CLERC avec 49 voix
- Mme Chantal PETIOT avec 49 voix
- M. Gérard JOUVENCEAU avec 49 voix

Accusé réception 714-9012017-200042380
Certifié exécutoire pour avoir été envoyé
En Sous Préfecture le 06/01/2017
Et publié, affiché ou notifié le 09/01/2017

Le Président
Anthony VADOT



Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Anthony VADOT

